

PASCALE FONTENEL-PERSONNE

Députée de la Sarthe, 3^{ème} circonscription
Membre de la Commission de la Défense et des Forces Armées
Co-présidente du Groupe d'études « Valorisation des Activités Touristiques »
Membre du Comité de Filière Tourisme
Membre de l'Assemblée Parlementaire Franco-Allemande

Quelle Stratégie TOURISME

CONSTAT

**7,4% Du Pib Français soit près de 173 Milliards d'€uros,
203 000 Entreprises en France tous secteurs confondus, plus de 2 Millions d'emplois Directs &
Indirects.
90 Millions De Touristes Internationaux Chaque Année
40 Millions de Français voyagent tous Les Ans, dont près de 29 Millions En France
Métropolitaine.**

OBJECTIF

Le niveau inédit, brutal de la crise sanitaire, la progressivité du déconfinement au moment de l'ouverture de la moyenne et haute saison touristique sont autant de signaux indiquant que la filière TOURISME France tous secteurs confondus, privés, institutionnels et autres sera la filière la plus frontalement impactée de l'économie française. Tous les territoires, absolument tous, seront impactés.

En cette période de désorganisation extrême de notre activité économique, sauver le Tourisme consiste à sauver plus largement, l'économie des services.

Après les annonces du Président de la République au cours de son allocution, les Députés de la Majorité souhaitent prendre toute leur part dans les propositions attendues par le secteur. L'ensemble des opérateurs ont fait part de leurs inquiétudes grandissantes, lors du comité de filière qui s'est tenu mardi 14 avril sous la présidence du Ministre Jean Baptiste LEMOYNE, notamment sur la possibilité de sauver la saison ETE 2020, sauver la saison en totalité étant devenu impossible.

Les Députés de la Majorité ont décidé de prendre toute leur part dans le diagnostic aux côtés des opérationnels du Tourisme en France et souhaitent être associés et force de propositions pour le Jour d'Après de ce secteur d'activité emblématique au niveau mondial, à valeur hautement économique pour nos territoires, en tenant compte de l'éco système des bassins de vie économique dont le rayonnement va bien au-delà des seuls acteurs.

« Osons le dire, l'année TOURISME 2020 sera une année quasi blanche »

Un CIT Comité Interministériel du Tourisme devrait se tenir au mois de Mai. Un CIT sur le tourisme pour tous et durable était programmé.

Nous vous livrons ci-dessous les points sur les secteurs pour lesquels le Groupe d'Etude TOURISME élargi aux membres de la majorité, ont déjà pu avoir des échanges et mener ensemble une réflexion sur les orientations, à verser aux études et propositions conduites par les membres, acteurs, institutionnels, privés Remises au Comité de Filière du Tourisme sous la Présidence de notre Ministre Jean Baptiste LEMOYNE. Aucun chiffrage ne sera fait à ce stade laissant les services occuper ce sujet.

HEBERGEMENTS

- hôtel, gîtes, villages vacances, hôtellerie de plein air, chez l'habitant type agriculteurs, fermes auberges :
- Mer, montagne, campagne, tous les territoires métropole et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Permettre la réouverture des locations saisonnières uniquement pour les familles qui étaient confinées entre elles.
- Limiter également l'accès aux gîtes et chambres d'hôte à uniquement 50% de leur capacité maximale d'accueil (par exemple) afin d'assurer les règles sanitaires pour lutter contre la pandémie. Appliquer ainsi à ces hébergements le « Label Sanitaire ».
- Les loyers de ces hébergements pourront être annulés, et étaler dans le temps sans léser les bailleurs qui pourront obtenir un report de leur échéance de prêt, et pour ceux qui en vivent un prêt à taux 0, le temps que l'activité touristique redémarre.
- Favoriser la réservation en ligne afin de limiter les contacts avec l'accueil et donc les risques sanitaires.
- Installation de vitres en Plexiglas dans les lieux de rencontre entre le personnel et les touristes, comme dans les lobbys par exemple.
- Annulation des buffets de petit déjeuner, mise en place du service en chambre par exemple.
- Mise en place de notices montrant quand et comment les chambres sont nettoyées et distribuer des masques et de gants pour le personnel.
- Permettre très rapidement l'ouverture des hébergements avec cuisine particulière.

LABEL SANITAIRE TOURISME :

- L'ensemble des cafés, restaurants, hôtels et discothèques ainsi que les parcs zoologiques, les parcs à thèmes et autres établissements recevant du public en lien avec l'industrie touristiques sont concernés.
- Mer, montagne, campagne, tous les territoires métropole et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Mettre en place ce label, pour permettre une reprise partielle de l'activité touristique à partir du 11 mai, tout en garantissant les gestes barrières, et éviter une seconde vague en appliquant un cahier des charges sanitaire.
- Ce label aura vocation à permettre nous l'espérons la réouverture des lieux touristiques, hôtel, restaurant, cafés, parc zoologique et d'attraction, grottes en limitant notamment le nombre de personnes pouvant être accueilli au sein de ces ERP.
- Mettre en place le dé confinement sur ce label en l'appliquant de façon décentralisée en identifiant 4 groupes de régions dans lesquelles le secteur touristique redémarrera progressivement tous les 15 jours ou tous les 30 jours.
- Question de la mise en place de ce label ? Chaque professionnel de l'industrie touristique pourra fixer sa limite de capacité d'accueil en fonction de sa capacité maximale en temps normal sous condition d'autorisation du préfet et de l'ARS (?) et en consultant les syndicats.

- Faire de certains sites importants - comme la Grotte de Lascaux et le Centre international de l'art pariétal - des vitrines de la mise en place de ce label sanitaire tourisme.
- Mise en place de consignes claires en ce qui concerne les conditions de ré-ouverture en répondant aux questions pratiques. Possibilité de mise en place d'une plateforme numérique pour répondre à ces questions.
- Lutter contre les inégalités entre les petits établissements et les grandes chaînes dans la mise en place de ce label sanitaire et diffuser ce label via un guide accessible au public.
- Prévoir un afflux des commandes et des achats de Plexiglas, pouvoir faire face à cet afflux.
- Ce label pourra également avoir vocation à interdire certaines activités ou la distanciation sociale ne peut être respectée (le rafting en montagne par exemple...)

En illustration un exemple de Label pour les plages :

- 1 - un système de bracelets de circulation de plage alternée avec couleurs différentes en fonction de la tranche horaire. La plupart des gens ont des habitudes de fréquentation. Certains ont des préférences pour le matin, d'autres pour l'après-midi et d'autres pour la fin de journée. Avec un quota défini par les communes sur les plages publiques, ce système de bracelets, récupérable en office de tourisme ou aux abords des plages par des agents de l'Office de tourisme permettrait de contrôler l'affluence afin de respecter les mesures barrières.
- 2 - Un ambassadeur de "bonnes manières". Un agent de l'Office de tourisme affecté aux plages qui rappellerait la conduite à tenir pour respecter les barrières de sécurité.

EMPLOI

- o Emplois saisonniers : Entre mars 2018 et mars 2019 : près d'un million de personnes ont signé un contrat saisonnier en France. On recense 800.000 travailleurs saisonniers, dont deux tiers sont salariés dans le secteur du tourisme : 200.000 le sont dans la restauration, 180.000 dans l'hébergement (hôtels et campings) et 140.000 dans le divertissement (parcs à thème, remontées mécaniques, etc.)
- o Mer, montagne, campagne, tous les territoires métropole et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Pour les emplois saisonniers, permettre de les faire basculer vers des secteurs qui auront besoin de main-d'œuvre comme l'agriculture, favorisant la coopération interministérielle.
- Le nombre d'embauches sera bien moindre : quid des travailleurs saisonniers.
- Se pose aussi la question des emplois saisonniers sur les plages, et notamment les nageurs sauveteurs : les plages étant fermées sans visibilité sur une réouverture.
- Pour la montagne, de nombreux emplois sont également concernés avec entre autres les guides de montagne et les activités de kayak, rafting etc...
- En campagne, les emplois saisonniers concernent principalement, les zoos et les parcs : tout dépend également de la visibilité sur l'ouverture de ces derniers et surtout de leurs conditions d'ouverture.
- En matière d'emploi, les intermittents du spectacle sont également concernés avec l'annulation de nombreux événements.
- Renforcement des mesures destinées aux étudiants les plus précaires, notamment ceux qui n'ont pas pu effectuer d'emplois saisonniers.
- Prolongement des droits au chômage pour les saisonniers n'ayant pas pu commencer leur activité à la date initialement prévue.

- Étendre et intégrer dans les mesures de chômage partiel les personnels embauchés en avril et qui aujourd'hui vivent une situation précaire : certains n'ayant pas acquis de droits au chômage.

CAFES HOTELS RESTAURANTS DEBITS DE BOISSON

- o Ils représentent tous les ans 200 000 emplois saisonniers. Ils sont indispensables à l'activité touristique mais également au tissu économique de nos territoires ; ce qu'a confirmé le gouvernement avec le plan 1 000 cafés (projet soutenu par Jean Marc BORELLO) évoqué au début de l'année 2020. C'est également plus d'un million de Français qui ont dû cesser leur activité. Avec l'hôtellerie, la restauration est le 4^{ème} employeur privé de l'économie.
- o Mer, montagne, campagne, tous les territoires métropole et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Possibilité d'ouvrir, à partir de 11 mai, en assurant la sécurité sanitaire et les gestes barrières des clients et des employés. Pour cela : appliquer le Label Sanitaire avec pour exemple 50% de la capacité de l'établissement recevant du public (ERP).
- Charges : Annulation et pas un simple report.
- Loyers : clarifier ce sujet et permettre d'annuler ces charges sans léser les propriétaires. Aux établissements bancaires également de jouer le jeu.
- Banques : annulation de tous les frais bancaires pour les CHRD (notamment les terminaux de paiements).
- Assurances : Annulation des échéances et remboursement des échéances précédemment payées durant le confinement au motif que les CHRD ne pouvant accueillir du public.
- Gèle de la TVA pour l'année 2020, pour les opérateurs du secteur touristique et permettre de l'étaler dans le temps ou à défaut Appliquer au moins jusqu'à la fin de l'année 2020, le taux de TVA intermédiaire (10%) pour les cafés, hôtels et restaurants.
- Étendre le remboursement du prêt garanti par l'État (PGE) sur 10 ans et non plus 5 ans.
- Reporter la responsabilité élargie du producteur pour les cafés, hôtels, restaurants à 2023 et lisser sur 3 ans des charges fiscales et sociales (2019/2020/2021) pour soulager les entreprises
- Possibilité de report au-delà six mois des remboursements de crédits pour les entreprises.
- Possibilité de prolonger la durée d'amortissement et l'amortissement dérogatoire en favorisant l'investissement
- Dans le cadre de la Provision pour hausse des prix, diminuer de 110 % à 105 % le seuil de déclenchement de la provision.
- Favoriser la réservation en ligne afin de limiter les contacts avec l'accueil et donc les risques sanitaires et mettre en place des horaires clairement identifiable pour les différents services.
- Placer un écran plexiglas mobile pour séparer les couverts et éviter les projections face à face et distribuer des masques et des gants pour le personnel.
- Encourager les initiatives comme « Payer un repas maintenant, pour le manger plus tard » et développer la vente à emporter et l'activité de traiteur.
- Prévoir des mesures pour les personnels permanents qui ne pourront pas reprendre le travail si le nombre de couverts est divisé par deux ou trois, aussi bien dans les brasseries que dans les restaurants haut de gamme où les emplois sont souvent nombreux.
- Associer également les brasseurs et plus particulièrement les brasseries artisanales aux mesures à destination des bars et cafés.

CASINOS

- Il existe 196 casinos autorisés en France : cela représente en consommation de la part des touristes plus de 2,3 milliards d'euros en 2017. Ils se trouvent dans des zones où le tourisme est important : stations balnéaires, thermales et climatiques. Ils vont de paires avec l'activité des zones touristiques.
- Mer, montagne, campagne, tous les territoires métropole et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Offrir la possibilité pour les casinos d'ouvrir, à partir de 11 mai, en assurant la sécurité sanitaire et les gestes barrières des clients et des employés. Pour cela : appliquer le Label Sanitaire avec pour exemple 50% de la capacité de l'établissement recevant du public (ERP).
- Obtenir l'annulation des charges pour l'ensemble des casinos.
- Loyers : clarifier ce sujet et permettre d'annuler ces charges sans léser les propriétaires. Aux établissements bancaires également de jouer le jeu.
- Banques : annulation de tous les frais bancaires pour les CHRD (notamment les terminaux de paiements).
- Assurances : Annulation des échéances et remboursement des échéances précédemment payées durant le confinement au motif que les CHRD ne pouvant accueillir du public.
- Gèle de la TVA pour l'année 2020, pour les opérateurs du secteur touristique et permettre de l'étaler dans le temps.

PLAGES – LITTORAL

- La France dispose de 5 500 kilomètres de côtes avec 883 communes littorales en hexagone et 92 communes littorales en outre-mer. Avec 36% des résidences secondaires, 40% des lits touristiques la façade littorale représente la première destination touristique avec 118 millions de nuitées (38,5% de l'ensemble des nuitées) et 22,2% des voyages. Cela génère, 250 000 entreprises dont les deux tiers dans l'hôtellerie restauration, et 2800 dans la plaisance. Investissements importants de la part des communes pour entretenir et valoriser les espaces côtiers.
- Littoral en hexagone et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Définir les conditions de réouverture des plages, indispensables en été et à l'activité touristique tout en respectant les règles sanitaires. (Rôle majeur des Préfets en harmonisation avec les collectivités locale)
- Mettre en place un système de « bracelets de circulation de plage » avec des couleurs différentes en fonction de la tranche horaire. Les citoyens ayant des habitudes de fréquentation différentes, les collectivités fixeront un quota sur les plages afin de limiter le nombre de personnes dans une même tranche horaire. Bracelet qui sera récupérable auprès de l'office du tourisme directement ou aux abords des plages par des agents de l'office. Parmi ses agents, un « ambassadeur » fera fonction de référent pour chaque plage en veillant à la bonne application des règles sanitaires.

La réouverture doit être agile afin de maintenir un tissu économique acceptable tout en alliant des conditions sanitaires optimales. La France destination mondiale pour le Tourisme doit présenter une image positive sur deux axes, le Tourisme passe le cap tout en prenant les précautions maximales afin d'éviter une réplique de contamination post ETE. Rassurer ainsi le monde sur la destination qui doit redémarrer à plein en 2021.

THERMALISME

- Le thermalisme représente près de 600 000 curistes par an, soit près de 10 millions de journées de soins délivrées en 2018. Il y a actuellement en France 90 stations thermales en activité pour 110 établissements thermaux. Cela représente 9 442 emplois directs (soit 6 455 emplois en Equivalents Temps-Plein) à 70% saisonniers, sur des emplois majoritairement de longue durée, 40 300 emplois indirects et dépendants (15 230 en ETP), 55 930 emplois induits (25 000 en ETP).
- 90% des établissements sont situés dans des communes de moins de 10 000 habitants, l'établissement étant souvent le premier pourvoyeur d'emplois directs ou indirects dans la région où il se trouve
- Mer, montagne, campagne, tous les territoires métropole et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Permettre une visibilité également sur ce secteur pour une prochaine réouverture, en respectant les barrières sanitaires. Milieu particulièrement propice au développement du virus qui devra probablement faire l'objet d'une charte sanitaire strictes réalisée en accord avec les syndicats du secteur, les professionnels, et les autorités publiques (ARS, Préfets ?)

PARCS A THEMES & ZOOS

- Les Parcs Zoologiques sont plus de 300 en France : les 15 principaux représentent plus de 6 500 000 visites annuelles.
- Les Parcs à thèmes eux représentent environ 60 millions d'entrées chaque année, avec plus de 300 parcs de loisirs, à thème ou d'attraction. Ils sont également un secteur important de l'emploi saisonnier avec plus de 100 000 emplois tous les ans. Il y a environ 60 000 emplois dans uniquement pour les parcs d'attraction.
- Mer, montagne, campagne, tous les territoires métropole et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Quid de leurs charges qui sont très importantes qui continuent à courir, même sans fréquentation. Permettre le report, ou la suppression de ces charges.
- Permettre leur réouverture progressive tout en assurant des règles sanitaires strictes, et une fréquentation limitée (50 personnes sur site par exemple).

SITES EMBLEMATIQUES – MUSEES

- Les musées sont environ plus de 1140 en France et représentent plus de 63,5 millions d'entrées tous les ans. Ce secteur représente près de 12 000 emplois.

- Les Châteaux sont également l'une des parts importantes des sites emblématiques en France, avec pour exemple les Châteaux de la Loire avec plus de 9,2 millions de visiteurs dont 5 millions parmi les 14 plus grands Châteaux.
- Les grottes également sont indispensables au secteur touristique, avec plus de 3 millions de visiteurs chaque année faisant de la France la troisième destination mondiale pour le tourisme souterrain.

Propositions

- Ces sites emblématiques de notre patrimoine ont des frais fixes importants pour entretenir, les musées, les châteaux ou les grottes. Pour exemple la grotte de Lascaux a besoin de 400 000 visiteurs pour couvrir le montant de ces emprunts. Il serait opportun de suspendre ces charges voir de les annuler afin de préserver notre patrimoine.
- Mais également, permettre la réouverture de ces sites, en respectant les gestes barrières et les mesures sanitaires, en limitant la capacité d'accueil.
- Encourager ces destinations, souvent proche de chez nous, lors de la reprise de l'activité touristique : via des promotions de la part des collectivités territoriales et des acteurs du tourisme.
- Faire de ces sites une vitrine de la reprise de l'activité touristique en France, tout en s'assurant du respect du label sanitaire.
- Adapter, aux structures ayant un statut non commercial, les mesures financières prises pour les autres acteurs du tourisme, dont les annulations de charges.
- Port de masques et mise en place de vitre en Plexiglas dans les points d'accueil afin que la ré-ouverture puisse se faire dans des délais courts.

COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Il y en France 1024 communes touristiques, aussi bien à la montagne, à la mer ou à la campagne. Elles sont le lien principal pour développer le tourisme local avec les offices du tourisme.
- À l'échelle régionale le tourisme représente une part importante de l'activité économique notamment pour les régions PACA, Île De France, Bretagne, allant de 4% de l'emploi total à plus de 10% pour la Corse.
- Les comités départementaux et régionaux du tourisme sont également compétents en matière touristique.
- Mer, montagne, campagne, tous les territoires métropole et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Définir précisément le rôle des collectivités territoriales : notamment des départements et des régions qui disposent d'une compétence commune en matière touristique.
- Mettre en place une politique locale, pour favoriser le tourisme de proximité, en prenant compte des règles sanitaires.
- Mettre en place un soutien financier au niveau des collectivités territoriales : via notamment un « refléchage » budgétaire exceptionnel.
- Besoin d'un acte fort de la part des CT avec un budget conséquent : aussi bien pour le tourisme en montagne, maritime que pour les campagnes.
- Mise en place d'une campagne promotionnelle de forte envergure aussi bien de la part de la Région, que de la part du Département.
- Généraliser les initiatives « Fenêtre sur ... » sur les réseaux sociaux, cela peut être à l'initiative des offices de tourisme. Cela permet une communication efficace, gratuite, visible par le plus grand nombre et participative.

- Soutenir des campagnes de sensibilisation comme celle de « Solidarité tourisme » en Nouvelle Aquitaine.
- Mise en place d'une cellule d'urgence destinée aux professionnels du tourisme (exemple, région Grand Est avec la cellule « Strong Together » en collaboration avec l'agence régionale du tourisme).

OFFRES TOURISTIQUES

- o 7% du PIB et près de deux millions d'emplois directs et indirects. Nombreux atouts de nos offres touristiques : le patrimoine culturel, diversité géographiques, sites naturels, art de vivre, la gastronomie, œnologie, thermalisme etc...
- o L'ensemble du secteur est donc concerné, la mer la montagne et la campagne ainsi que les outre-mer.
- o Développement de l'éco tourisme ou tourisme vert, mais aussi le tourisme équitable, solidaire et durable.
- o 1/3 des français réservent au dernier moment leurs vacances et 77% des français préparent leur voyage en ligne et 49% des Français partis en 2015 ont réservé et payé tout ou partie de leurs séjours en ligne.
- o Mer, montagne, campagne, tous les territoires métropole et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Gérer le départ des Français en vacances pour éviter un sentiment de frustration et d'injustice : certains pouvant aller dans leurs maisons de vacances et d'autres qui n'en disposent pas. Ces derniers qui sont restés confinés auront grand besoin de vacances (cette idée rejoint celle d'ouvrir les locations saisonnières aux familles, notamment celles ayant été confinées ensemble, ainsi que celle du tourisme de proximité).
- L'offre touristique devra également prendre en compte une certaine psychose de la population : pour y répondre la mise en place du label sanitaire.
- Rôle prépondérant des Offices de Tourisme.
- De plus la période de vacances pourrait être réduite, avec la reprise de l'activité économique : les acteurs du secteur devront donc prendre en compte ce paramètre dans leurs offres.
- Les collectivités territoriales doivent avoir un rôle prépondérant dans le développement de ces offres touristiques.
- Tourisme de proximité, avec un départ proche de son domicile afin de relancer l'économie locale et tous les commerces qui en dépendent.
- Mettre en place une aide de trésorerie pour les acteurs du tourisme afin de lancer la saison et proposer des offres de qualité.
- Encourager les locaux à consommer local : possibilité de mise en place de chèques vacances et des tickets restaurants émis par des entreprises par exemple de la région Nouvelle Aquitaine et valables uniquement en Nouvelle Aquitaine.
- Généraliser la promotion de son territoire à l'intérieur des bassins de proximité et définir ces bassins de proximité et valoriser les destinations « Grand Site ».
- Forte communication autour du label sanitaire afin de rassurer les populations et mettre en place un centre Covid-19 dans les endroits touristiques.
- Prévoir un échéancier de mesures propres visant à sauver le secteur et à prévoir l'avenir.
- Proposer et développer l'offre de colonie de vacances pour permettre aux enfants de partir en vacances et de développer le tourisme social. S'appuyer sur votre rapport ainsi qu'avec Gabriel Attal pour mettre en œuvre ce produit touristique qui devient aujourd'hui indispensable pour les familles et les enfants en confinement.

MÉTIERS ET ARTISANAT DE L'ART

- L'artisanat de l'art est le quatrième secteur de l'artisanat avec 281 activités et il est extrêmement dépendant de l'activité touristique. Cela représente 38 000 entreprises et près de 60 000 employés.

Propositions

- Il serait judicieux d'inclure dans les professions bénéficiant des mesures destinées aux professionnels du tourisme les métiers d'art qui sont extrêmement dépendants du tourisme et de son activité.

VILLES ET PAYS D'ART ET HISTOIRE :

- Label qui a été créé en 1985 qui est attribué par le Ministère de la Culture après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire aux communes et groupes de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.
- Il y a actuellement 195 villes et pays d'art et d'histoire dont 123 villes et 72 pays.

Propositions

- Axé les offres touristiques sur ces villes et pays, qui disposent d'un patrimoine culturel important et qui irriguent l'ensemble du territoire national.

SPIRITOURISME ET CENOTOURISME

- Les spiritueux concernent près de 210 entreprises dont 90% de PME, producteurs et distributeurs de boissons spiritueuses établies sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'Outre-mer. Ce secteur représente plus de 100 000 emplois, et contribue également au rayonnement de la France avec un chiffre d'affaires à l'exportation de 4,7 milliards d'euros. Un site de production sur deux ouvre au public ce qui correspond à 2 millions de visiteurs par an.
- On estime à 10 millions d'oenotouristes par an en France dont 5,8 millions de Français ce qui représente une recette annuelle de 5,2 milliards d'€uros. Les destinations phares sont : Bordeaux, la Champagne, l'Alsace, la Bourgogne et le Val de Loire.

Propositions

- Pour faire face à la crise actuelle il est proposé d'avoir une approche au plus près de la filière pour répondre aux différents aspects nécessaires à sa reprise. Et dans un second temps d'avoir une approche durable pour surmonter les effets de la crise dans le temps.
- Il est proposé, dans le cadre de la loi Egalim (SRP + 10%), l'application du coefficient de 1.1 s'applique sur le prix d'achat effectif hors droits de consommation et hors cotisation sur les boissons alcooliques. Il semble nécessaire de faire des ajustements sur ces modalités de calcul du coefficient de 10% afin de tenir compte du poids de la fiscalité sur nos produits.
- Les entreprises de spiritueux doivent être pleinement intégrées au plan relance du tourisme, chaque année ce sont deux millions de visiteurs qui se rendent dans nos sites de production ;
- Possibilités de créer des Licence IV, notamment pour les sites de visites spiritourisme

- Permettre pour les débits de boissons temporaires la vente de boissons de catégories 4.
- Mise en place de mesures spécifiques pour les entreprises (exonération de : charges, CVAE, CFE, ...)

ASSOCIATIONS DU TOURISME

- o Le secteur touristique s'appuie sur un riche tissu associatif. Ces associations sont présentes auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour promouvoir et développer une politique sociale des vacances et du tourisme.
- o Elles mettent également en place des chartes de qualité, des évaluations statistiques et économiques et contribuent à la promotion des offres touristiques.
- o Les actions sociales représentent une part importante de l'activité des associations du tourisme. Elles le font aux côtés des comités d'entreprises, des syndicats et également des partenaires pour nos concitoyens les plus précaires.

Propositions

- Le secteur associatif souffre d'un problème majeur de haut bilan : il ne dispose pas de patrimoine ; il va donc s'endetter sur le modèle économique engendrant dans les 4 mois à venir un plan de sauvegarde de l'emploi et d'ici 1 an une défaillance de la moitié du secteur. Il semble donc impératif de reprendre la dette de ces associations, par un véhicule de refinancement complet portant l'investissement via par exemple un « refléchage » des Fonds TSI (Tourisme social investissement).
- Ce tissu associatif va également devoir se restructurer face à la baisse de demande et d'un manque de capacité d'investissement. Il est donc proposé, pour les associations à mission de lever des fonds d'investissements, et pour les plus petites associations une possibilité de se regrouper en fédération en mutualisant leurs capitaux.

TRANSPORTS - Transports de Voyageurs

- o La Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) est un acteur important du tourisme et demande à ce titre à bénéficier du plan de soutien annoncé pour ce secteur par le Président de la République le 13 avril dernier.
- o La situation de nombreuses TPE et PME de transport routier de voyageurs, déjà dramatique depuis début mars, s'aggrave chaque jour, en particulier pour celles dont le chiffre d'affaires est exclusivement composé de prestations de transports touristiques.
- o Cette activité est à l'arrêt complet depuis début mars. Il s'agit du premier secteur touché du fait de la baisse importante de tous les déplacements touristiques, de l'annulation des événements, de la fermeture des sites touristiques, culturels et sportifs et de l'arrêt des sorties scolaires et des voyages linguistiques.
- o Dès le 4 mars, la FNTV alertait sur les conséquences économiques catastrophiques, d'une ampleur inédite pour ces entreprises, et appelait à la mise en place d'un fonds d'indemnisation pour prévenir les faillites dans le secteur :
 - Suite à l'annonce par Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale, de la priorité donnée à l'enseignement au moment de la réouverture des écoles, certaines académies donnent instruction aux établissements scolaires d'annuler les classes de découverte et sorties scolaires jusqu'au mois de juin, ce qui crée une inquiétude supplémentaire des entreprises qui craignent de ne pouvoir reprendre ces activités avant la prochaine année scolaire, voire la fin de l'année civile.

Propositions

- o Ouvrir le fonds de solidarité réservé à ce jour aux artisans et commerçants,
- o Annulation des charges sociales et fiscales pour toute la durée de l'arrêt d'activité,

- Avec le risque d'année blanche prolongation du dispositif exceptionnel de chômage partiel jusqu'au début de la saison touristique 2021
- Label ou charte claire durable de mise en sécurité sanitaire pour les transports de voyageurs.

DISCOTHÈQUES

- En France, il y a entre 2 500 et 3 000 discothèques qui sont des établissements indispensables à l'industrie culturelle, créative et touristique. Ces lieux de fêtes se répartissent sur l'ensemble de nos territoires avec une densité importante dans l'Ouest et le Sud-Ouest.
- De nombreux établissements de la nuit se situent dans les zones à forte fréquentation touristique comme en montagne ou sur le littoral, réalisant une part importante de leur chiffre d'affaires avec l'activité touristique.

Propositions

- Annuler les charges pour les discothèques qui sont pour le moment reportées, ainsi que les charges sociales.
- Permettre la mise en œuvre de la solidarité des assureurs en indemnisant les dépenses et en remboursant le manque de recettes liées à l'interdiction des rassemblements ce qui représente pour les discothèques environ 70 millions d'euros.
- Créer une dynamique pour la reprise de la vie nocturne, avec l'ensemble des artistes et des professionnels du secteur ainsi qu'avec la SACEM, en créant un grand événement à portée nationale. L'objectif est de faire revivre les endroits de vie que sont les discothèques sur l'ensemble de nos territoires et de le faire porter par l'État ce qui serait un signal fort : pour la jeunesse et les professionnels.

MONTAGNE

- Le domaine montagnard représente 23% du territoire national. Il présente un vaste potentiel de registres et donc de produits touristiques du fait de la bi-saisonnalité et de son étendu.
- Les 4 mois d'été représentent 51% des nuitées des Français à la montagne
- C'est également plus de 250 stations de ski, 10 millions de visiteurs par hiver en stations et près de 120 000 emplois directs et indirects et de nombreuses entreprises de rang 2 et 3 qui fonctionnent grâce à l'activité du tourisme : commerces, grossistes de produits alimentaires qui fournissent les restaurants et les hôtels, les transports....
- L'été les activités en pleine nature comme canoë kayak redémarre avec des entreprises avec peu de salariés ou sinon des indépendants.

Propositions

- Bien négocier la saison estivale 2020, afin de bien enclencher la saison suivante, et de développer une image du tourisme en montagne en mettant en valeur un tourisme de ressourcement et d'en faire profiter les millions de Français qui ont été confinés pendant de nombreuses semaines.
- Permettre aux guides de moyenne montagne, via une autorisation spéciale de sortir afin d'effectuer les repérages et les reconnaissances diverses et variés indispensables à la préparation pour accueillir les vacanciers. Ils ont également besoin d'être en excellente condition physique afin d'assurer la sécurité de leur clientèle.
- Définir le nombre de participants dans les groupes touristiques en prenant compte des règles sanitaires (actuellement le nombre maximum de participants autorisés et de 15 personnes).

- Imposer également des règles sanitaires strictes dans les refuges de montagne en leur permettant d'ouvrir : en respectant un nombre limité de personnes par dortoir, des distances de sécurité et des préconisations sanitaires. Ces refuges sont indispensables à l'activité touristique en montagne, sans lesquels les guides et leurs clients risquent d'être en grande difficulté.
- Les entreprises comme les commerces, les produits alimentaires, les restaurants, hôtels etc.. sont extrêmement dépendantes de l'activité touristique. Ils doivent commencer à établir des contrats de travail avec les saisonniers pour cet été. Il serait donc opportun de mettre en place une sécurisation du dispositif en annonçant que les saisonniers sous contrat de travail durant les semaines à venir puissent bénéficier du chômage partiel en cas de non-activité. Cette proposition permet de sécuriser la main-d'œuvre et de rassurer les chefs d'entreprises sur d'éventuelles difficultés qu'ils pourraient connaître concernant le paiement de leurs salariés, si leur activité ne pouvait totalement se dérouler durant la période estivale à cause des mesures de sécurité sanitaires.
- Les guides, les moniteurs sont pour certains indépendants. Il est important de prévoir des mesures les concernant afin de leur maintenir soit un salaire, soit une activité différente : agriculture ou BTP avec l'entretien des remontées mécaniques ou l'entretien des pistes de ski, afin que la saison d'hiver puisse redémarrer en temps voulu avec la possibilité d'ouvrir tous les équipements.
- Pour les campings, il faut prévoir une organisation pour l'utilisation de toutes les installations sanitaires collectives ainsi que pour la fréquentation des piscines de ces établissements en respectant le label sanitaire.
- Pour le domaine skiable, il est proposé de définir clairement les bonnes pratiques sanitaires pour les salariés qui travaillent sur les remontées mécaniques et les pistes de ski. Définir également le nombre de personnes qui seront possiblement transportées en même temps dans les télécabines et télésièges, ainsi que le label sanitaire s'y appliquant. Cela permettrait aux domaines skiables de réaliser les travaux nécessaires dans les temps : les travaux ne pouvant être réalisés en période hivernale du fait des conditions météorologiques. De plus le délai de recours des tiers sur les autorisations de travaux est suspendu et est réduit à un mois dès la fin de la période d'urgence sanitaire : cela entraîne un risque, de ne pas pouvoir effectuer les travaux nécessaires dans les temps si l'état d'urgence est prolongé et impactera donc la saison hivernale à venir. Il serait donc intéressant d'adapter ce délai de recours afin que l'entretien des pistes puisse avoir lieu durant la saison estivale pour préparer la saison hivernale.
- Concernant les guides de canoë-kayak ou d'activité de rivière, il est proposé de mettre en place des dispositifs adaptés à l'agencement de leurs différents métiers. En effet l'hiver ils sont salariés en station de ski et l'été ils sont indépendants.
- Définir des mesures via le label sanitaire pour ces professionnels notamment pour les activités de rivière et autoriser les professionnels durant le mois de mai à faire du repérage des rivières et préparer les différents parcours. Cela en va de la sécurité de leurs futurs clients.
- Permettre aux activités de kayak, de paddle, d'ouvrir en respectant le label sanitaire pour les week-ends de l'Ascension (21 mai) et de la Pentecôte (31 mai) représentant une période importante de l'année pour ces entreprises.

GOLF

- o La France compte 732 équipements de golf parmi lesquels 604 golfs traditionnels (9 trous et plus) mais également 128 petites structures.
- o En France 600 000 personnes pratiquent le golf. Le tourisme golfique représente 35 millions de chiffre d'affaires réalisé par des touristes Français, et entre 150 et 200 millions de chiffre d'affaires par des touristes étrangers.
- o Le golf représente environ 5 200 salariés en France avec 8% de contrats à durée déterminée notamment en période estivale.
- o Par essence la pratique du golf est donc une activité de plein air, à très faible densité limitant les risques de propagations du virus.

Propositions

- Maintenir fermés, les clubhouses, ainsi que les boutiques, l'accueil, les vestiaires et les toilettes et maintenir le flux de client exclusivement à l'extérieur. Obliger la réservation d'un départ, de façon prépayée afin d'éviter et de limiter le cas échéant les interactions avec le personnel d'accueil.
- Laisser l'accès au practice, mais interdire les entraînements collectifs uniquement les entraînements individuels et en laissant un tapis sur deux : ce qui correspond à une distance de 6 mètres en chaque joueur. Assurer également les gestes barrières en évitant de toucher les balles à la main, et en limitant la durée sur le practice à 10 minutes par personne et à un seau de balle.
- Interdire la location de matériels : voiturette de golf ou chariot. Chaque utilisateur se devant d'amener son propre matériel.
- Sur le parcours il est proposé d'afficher les mesures sanitaires mises en place par le label pour garantir la sécurité des clients. Respecter une distance minimale de sécurité entre chaque joueur. Les râtaux sont enlevés des bunkers et les bogeys sont relevés sur les greens pour éviter toute manipulation du drapeau. Les balles seront également lavées, et les échanges de matériel entre les joueurs seront également proscrits.
- Accueil sur le parking pour vérifier les réservations et horaires de départ et rappeler les mesures de précaution et le règlement intérieur exceptionnel Covid 19
- Starter au départ du trou n°1 pour s'assurer du rythme des départs et rappeler les mesures barrières et le règlement exceptionnel Covid 19
- Commissaire de parcours arpentant les différents trous et s'assurant du bon respect des mesures de sécurité
- Si le practice est ouvert, un référent sécurité vérifie aussi le bon respect des mesures spécifiques concernant cette zone

RAYONNEMENT DE LA FRANCE

- o La France est la première destination touristique mondiale avec plus de 89 millions d'arrivés en 2018. 70 millions venaient de l'Europe, 9 millions d'Amérique du Sud et du Nord et 6,4 millions d'Asie
- o JO 2024 : 13,5 millions de personnes sont attendues.
- o Mer, montagne, campagne, tous les territoires métropole et outre-mer sont impactés.

Propositions

- Importance de réussir cette reprise d'activité touristique : pour que les étrangers aient confiance en la situation sanitaire en France avec pour objectif les JO de 2024 : mais également et surtout d'éviter une seconde vague.
- Les outils comme ATOU France pourrait flécher le budget promotion étranger vers la France afin de promouvoir des vacances de proximité cet été à destination des Français est là, les opérateurs prêts, l'ANCV peut être aussi mobilisée pour l'aide au départ ainsi que les ministères des solidarités par la voix du modèle VACAF.

QUELS MOYENS POUR UNE ACTION CONCRETE REALISTE

en soutien des sites touristiques, de loisirs, culturels et de mémoire.

1 - Offre chèques/coupons vacances :

A l'image de ce qui se fait actuellement à Macau les Sites Normands soumettent une idée de **relance concrète de nos activités** à travers une forme de **chèques/Coupons vacances** d'une valeur à définir adressé à tous les foyers par région.

Exemple Normandie (environ 935.000 suivant l'insee 2016) dès que nos 130 sites normands pourront rouvrir.

Pour information, une action commerciale de cette nature a été mise en place à Macau (Chine) à destination des **665 000 habitants**, où la Société AJ Hackett a une importante base d'activités (La Tour de Macau). La valeur de l'offre est de **350€** par personne et financée par la cité-état. Le "chéquier" est utilisable par **tranche de 15€**.

Le site AJ Hackett de Macau a été fermé du 2 février au 3 avril. Il vient de rouvrir le 4 avril avec un véritable succès. Il est déjà complet jusqu'à la fin du mois d'avril, malgré les consignes de sécurité imposées par le Gouvernement local. En attendant le retour **des 25 millions de visiteurs** annuels, cette opportunité va donner l'occasion à tous les habitants avec de modestes revenus, de découvrir les activités de leur ville.

Le principe :

Le Région prend en charge le coût de **chèques/coupons** d'une valeur à définir, pour relancer l'économie touristique du territoire. Cela consiste d'une part, **à injecter des liquidités dans la Région** pour permettre aux entreprises locales de retrouver un niveau de trésorerie viable et d'autre part de permettre aux citoyens de la région de retrouver le chemin de la culture et des loisirs après des mois de confinement éprouvants.

Les foyers (résidences principales et résidences secondaires) auront quelques mois pour l'utiliser et aident ainsi dès maintenant les entreprises ayant besoin de réaliser du chiffre d'affaires pour passer l'hiver avec une trésorerie suffisante.

C'est également cet été que la population locale va avoir besoin de s'évader pour reprendre "une vie normale" après ce confinement difficile pour chacun.

Quel financement :

1/ La Région prend en charge l'opération commerciale, la distribution et la communication

2/ Chaque site propose, s'il le souhaite, des tarifs préférentiels cumulables avec le chèque vacances de la Région.

Pour les foyers, l'intérêt de cette solution est :

- Obtenir une aide pour sortir de chez eux en famille après des mois de confinement.
- Redécouvrir voir découvrir leur région à travers la richesse de ces sites et de son patrimoine
- Rester en séjour de proximité cet été et profiter de ses équipements touristiques, éviter ainsi la transhumance de l'été
- Être un acteur solidaire de la sortie de crise en s'appuyant sur le principe de la solidarité économique touristique.

- Dynamiser le pouvoir d'achat avec une baisse temporaire de la TVA sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration (à affiner avec les services de l'état)

Le phénomène d'annulation des voyages cet été est en cours notamment du fait de la fermeture de beaucoup de destinations. Les familles limiteront voire annuleront leurs séjours dans d'autres régions ou à l'étranger.

Pour les sites :

- Un redémarrage en douceur avec une clientèle locale
- Une aide précieuse pour pérenniser nos entreprises
- Une aide indirecte injectée intelligemment

L'argent réinjecté dans l'économie par ce biais va satisfaire à la fois les habitants et les fournisseurs d'activités de loisirs et de mémoire.

Attractivité des Régions – Revitalisation du Territoire :

- Une excellente occasion de valoriser le tourisme auprès des Locaux
- Rappeler la richesse et la variété des sites touristiques de proximité – nouvelle visibilité des offres
- Une réelle utilité (injection directe de CA) auprès de tous ces sites touristiques qui sont sinistrés alors qu'ils ont réalisé des investissements importants pour la saison 2020)
- Travailler avec Atout France à la relance de la destination France à destination notamment des clientèles domestiques, et à court terme à des messages forts de rassurance sanitaire

Il est bien évident que cette solution ne pourra être proposée qu'à partir du moment où nous serons sortis totalement du confinement. En cas de déconfinement par département ou par Région cette offre devient encore plus cohérente et justifiée.

2 - Sortie de crise : Pérennisation les entreprises à moyen et long terme

Quels conseils à apporter à nos structures pour les aider à redémarrer et pérenniser leur structure sur le moyen et long terme. Le dispositif **Impulsion Conseil** ne peut-il pas être assoupli, avec une prise en charge à 100% par la région, pour permettre aux sites de loisirs qui le souhaitent d'être accompagnés pour mettre en place une véritable stratégie de marketing relationnel avec leurs clients.

Trop peu d'entre nous maîtrisent la GRC alors qu'aujourd'hui la relance de l'activité économique devra s'appuyer sur notre clientèle actuelle. Les actions de prospection n'auront aucun impact à court terme. Elles ne seront pas accessibles financièrement au regard du prix des espaces publicitaires en radio, affichage, cinéma et presse.

D'autres pistes pour le rebond sont à l'étude comme :

- Geler les notes de la Banque de France
- Dégrevier la CFE et les taxes foncières des opérateurs touristiques pour 2020 et 2021
- Demander aux clients institutionnels et publics de régler les séjours et les réservations sans opposer le service non-échu en normalisant les relations clients fournisseurs
- Allonger les délais de réalisation de l'ensemble des prescriptions et obligations de mises aux normes compte tenu de l'année blanche à venir.

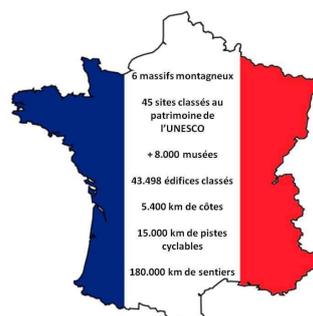
- Certains professionnels du tourisme terminent la période hivernale avec une trésorerie à zéro. Une mauvaise saison entrainerait une nouvelle période hivernale compliquée.
 - Exemple local : la fermeture des centres de vacances de mars à juin entraîne la perte de chiffre d'affaires de 2.5 millions d'euros.
- Report des échéances d'emprunts de 12 mois pour le secteur du tourisme (structure d'exploitation mais aussi les structures immobilières (sci)).
 - Exemple de Rêves de mer : si report de 12 mois des échéances d'emprunts, on pourrait annuler les loyers entre les structures du groupe,
- Les centres de vacances étant fermés, possibilité de ne pas constater d'amortissements pour la période.
- Suppression des charges sociales patronales et fiscales sur une période à déterminer , ne pas oublier que la reprise sera compliquée pour le tourisme 2021 ? 2022 ? pour retrouver une situation quasi normale.
- Prise en charge pour partie des pertes d'exploitation par les assurances.
 - Exemple local Ile de Batz Ile d'YEU : l'assurance annulation de séjour fonctionne pour les épidémies mais pas pour les pandémies. Le contrat pour la perte d'exploitation précise pour les catastrophes naturelles et l'impossibilité d'accès aux centres de vacances mais l'assureur ne veut pas prendre en compte l'impossibilité d'accès (pour nos villages de l'Ile de Batz et l'Ile d'Yeu pas de bateaux, impossible pour les clients de venir.
- Si refinancement d'immobilier dans un groupe touristique, ne pas avoir des droits de mutations.
- Pour le financement de l'immobilier dans le tourisme, les banques restent sur 15 ans , l'idéal 20 ans (pour les particuliers, elles financent bien sur 20 / 25 ans).

Appuyons-nous sur ce qui est aujourd'hui notre richesse, à savoir notre clientèle. Nous la connaissons, nous la côtoyons, nous connaissons ses attentes. Il nous faut maintenant nous professionnaliser pour mettre en place des actions commerciales pertinentes et à effet immédiat.

CONCLUSION

Les Français cette année resteront en France, l'occasion de découvrir les trésors cachés à proximité.

CET ÉTÉ ON PART EN FRANCE !



IL Y A TANT A DECOUVRIR !

Une initiative va être proposée à tous les parlementaires sous forme de petites vidéos à faire chacun 1 mn qui sera montée et diffusée sur tous supports :

Message du style : Venez en Sarthe découvrir, nos châteaux, notre zoo, notre circuit de renommée mondiale, manger à la ferme après être RESTEZ CHEZ VOUS partez en vacances PRES DE CHEZ VOUS. Nous vous proposerons de nous envoyer vos vidéos jusqu'au 24 Avril 18 H. Un mail informatif va être adressé à tous.

Annexe 1 : Note exclusive sur le TOURISME SOCIAL – état des lieux et solutions.

**Annexe 2 : Extrait du Rapport TOURISME POUR TOUS remis en septembre 2019
au Premier Ministre auteure Pascale FONTENEL-PERSONNE.**

**Annexe 3 ; Tableau synthétique des auditions de la Commission Economique
de l'Assemblée Nationale**

Les Députés de la Majorité

- **Pascale Fontenel-Personne**, Députée de la Sarthe
- **Sandrine Mörch**, Députée de Haute Garonne
- **Jean-Bernard Sempastous**, Député des Hautes-Pyrénées
- **Lilian Tanguy**, Députée du Finistère
- **Christophe Blanchet**, Député du Calvados
- **Célia de Lavergne**, Députée de la Drôme
- **Lionel Causse**, Député des Landes
- **Stéphanie Do**, Députée de Seine-et-Marne
- **Marie-Christine Verdier-Jouclas**, Députée du Tarn
- **Thomas Rudigoz**, Député du Rhône
- **Jean-René Cazeneuve**, Député du Gers
- **Anne-Laure Cattelot**, Députée du Nord
- **Lauriane Rossi**, Députée des Hauts-de-Seine
- **Véronique Riotton**, Députée de la Haute-Savoie
- **Laurence Gayte**, Députée des Pyrénées-Orientales
- **Mireille Clapot**, Députée de la Drôme
- **Stéphane Buchou**, Député de la Vendée
- **Hervé Pellois**, Député du Morbihan
- **Buon Tan**, Député de Paris
- **Bertrand Bouyx**, Député du Calvados
- **Aina Kuric**, Députée de la Marne
- **Yves Daniel**, Député de Loire-Atlantique
- **Didier Martin**, Député de la Côte d'Or
- **Catherine Fabre**, Députée de la Gironde
- **Pascale Boyer**, Députée des Hautes-Alpes
- **Graziella Melchior**, Députée du Finistère
- **Monica Michel**, Députée des Bouches-du-Rhône
- **Cédric Roussel**, Député des Alpes-Maritimes
- **Olga Givernet**, Députée de l'Ain
- **Martine Leguille-Balloy**, Députée de la Vendée
- **Christine Hennion**, Députée des Hauts-de-Seine
- **Huguette Tiegna**, Députée du Lot
- **Souad Zitouni**, Députée du Vaucluse
- **Laëtitia Saint-Paul**, Députée du Maine et Loire
- **Laurence Vanceunebrock**, Députée de l'Allier
- **Perrine Goulet**, Députée de la Nièvre
- **Frédérique Lardet**, Députée de Haute Savoie
- **Sereine Mauborgne**, Députée du Var
- **Jacques Savatier**, Député de la Vienne
- **François De Ruggy**, Député de Loire Atlantique
- **Stéphane Traverf**, Député de la Manche
- **Denielle Brulebois**, Députée du Jura.